

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1926)
Heft: 3

Rubrik: Turnus 1927

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La publication du premier numéro dépend de la contribution des sections que nous attendons au plus tôt; en attendant le bulletin paraîtra régulièrement.

Nous prions donc les sections d'assurer une publication régulière en collaborant constamment et énergiquement avec nous.

Conférence des Présidents de section 1927

La Conférence des Présidents aura lieu samedi le 29 janvier, à Olten. MM. les Présidents de section seront invités par lettre.

Estampe 1926

La remise de l'Estampe 1926 a subi malheureusement un retard très considérable.

Turnus 1927

Le Kunstverein vient de nous écrire qu'il prépare son Exposition-Turnus pour 1927. Nous lui avons remis nos propositions pour le jury.

Concours Calame 1927

Conditions du concours (extrait):

Sont admis à concourir les artistes suisses, quel que soit le lieu de leur domicile.

Sujet: Usine ou fabrique dans un paysage (avec ou sans figures). Les figures ne sont admises qu'à titre de détails.

Le plus grand côté du tableau mesurera 80 cm. au minimum, un mètre au maximum.

Chaque envoi sera accompagné d'une reproduction réduite au quart de la surface, exécutée au crayon ou à la plume, à l'aquarelle ou au lavis.

Les tableaux et reproductions devront être remis, sans frais, au Bureau de la Classe des Beaux-Arts, à l'Athénée, Genève, *avant le 30 novembre 1927.*

Les tableaux et reproductions porteront, au lieu d'une signature, une devise qui sera répétée sur un pli cacheté, lequel pli, adressé au Président de la Classe des Beaux-Arts, renfermera le nom et l'adresse de l'auteur, ainsi qu'une déclaration de nationalité.